

## Demande de dérogation aux périmètres scolaires - Année scolaire 20\_\_-20\_\_

*Date limite de dépôt : Vendredi 24 mai 2024 – Mairie d'Haveluy ou [education@haveluy.fr](mailto:education@haveluy.fr)  
Tout dossier incomplet ne sera pas traité*

Dérogation pour l'année scolaire en cours     Dérogation pour la rentrée prochaine

### Information concernant votre enfant

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe : F  M  Né(e) le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Adresse complète de résidence : \_\_\_\_\_

Ecole du secteur : \_\_\_\_\_ Ecole actuelle : \_\_\_\_\_

Ecole souhaitée : \_\_\_\_\_ Classe demandée : \_\_\_\_\_

### Motif de la demande

- 1) Cocher l'un des 5 motifs correspondant à votre situation
- 2) Renvoyer votre formulaire complété avec tous les justificatifs demandés

Motifs de recevabilité	Justificatifs à fournir
<input type="checkbox"/> <b>Situation sanitaire du parent / de l'enfant :</b> ayant un impact sur la scolarité de l'enfant, et signalée par des professionnels (handicap ; maladie).	<input type="checkbox"/> Certificat MDPH ou attestation du médecin scolaire ou certificat médical
<input type="checkbox"/> <b>Situation professionnelle :</b> 1 <sup>ère</sup> inscription à Haveluy d'un enfant issu de l'extérieur et dont l'un des parents travaille à Haveluy.	<input type="checkbox"/> Copie du dernier bulletin de salaire
<input type="checkbox"/> <b>Garde d'enfant chez un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) :</b> dont l'emploi par la famille est antérieur à la demande de dérogation.	<input type="checkbox"/> Certificat de travail <input type="checkbox"/> Copie de l'agrément d'assistant(e) maternel(le)
<input type="checkbox"/> <b>Garde d'enfant par un parent proche :</b> enfant dont les 2 parents travaillent. L'école concernée est celle qui relève du périmètre d'habitation du parent proche ( <i>grands-parents, arrière grands-parents, oncle, tante, frère/sœur majeur de l'enfant</i> ).	<input type="checkbox"/> Copie du dernier bulletin de salaire des 2 parents ( <i>ou du parent si famille monoparentale</i> ) <input type="checkbox"/> Livret de famille prouvant le lien familial avec les parents de l'enfant <input type="checkbox"/> Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois du parent proche ( <i>facture d'énergie, téléphone fixe/internet, quittance de loyer tamponnée et signée</i> ) <input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur signée par le parent proche
<input type="checkbox"/> <b>Rapprochement de fratrie si l'enfant vient de l'extérieur :</b> enfant issu d'une autre commune et dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'école souhaitée.	<input type="checkbox"/> Livret de famille <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité du frère ou de la sœur déjà scolarisé(e) dans l'établissement.

### Signature des parents

Je soussigné(e), ..... responsable légal, reconnait avoir pris connaissance du document d'information relatif aux conditions et procédures de demande de dérogation de la Ville d'Haveluy et en accepter les termes.

Je certifie également avoir pris connaissance de la procédure relative aux demandes de dérogation et atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du ou des responsables légaux :

### Procédure relative aux demandes de dérogation

- Les demandes des Haveluynois sont prioritaires sur les demandes des non-Haveluynois

1

- Déposer la demande de dérogation et les pièces justificatives le **vendredi 24 mai 2024 au plus tard en Mairie d'Haveluy** (Place Auguste Lainelle, 59255 - Haveluy) ou par mail au format PDF à [education@haveluy.fr](mailto:education@haveluy.fr). Après cette date, seules les demandes émanant des familles arrivées récemment sur la commune seront traitées.

2

- **Judi 30 mai 2024** : examen des demandes de dérogation par une commission administrative composée de la Ville d'Haveluy et de la direction des écoles d'Haveluy

3

- **Mi-juin 2024** : Communication des décisions aux familles par courrier.

4

- **Si la dérogation vous a été accordée** : à réception du courrier notifiant la décision d'accord, contactez la direction de l'école afin d'y inscrire votre enfant. Attention : l'admission dans l'école demandée ne pourra se faire que dans la limite des places disponibles.

4 bis

- **Si la dérogation vous a été refusée** : vous recevrez un courrier accompagné d'un certificat d'inscription pour l'école relevant de votre périmètre (si vous résidez sur la commune).

### Recevabilité du dossier

Date de réception du dossier	<input type="checkbox"/> Recevable <input type="checkbox"/> Non-recevable	Cachet de la Mairie
------------------------------	---	---------------------